

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2925

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 26, substituer au mot :

« l' »

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.